



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi 11 octobre 2022 à 19h00, au lieu habituel des séances du Conseil, statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par Me Isabelle Desmarais pour Frédéric Cusson

La demande de Frédéric Cusson est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 5 288 810 du cadastre officiel du Québec.

Demande de dérogation :

- Le garage n'est pas conforme quant à sa marge arrière.
- Avec le règlement d'aujourd'hui, il devrait être situé à 0.75 mètre de la limite arrière du lot considérant qu'il n'y a aucune ouverture.
- Le permis a été émis en 1998 et la marge à respecter à l'époque était de 0.50 mètre.
- Le certificat de localisation démontre que le bâtiment a été construit sur la limite du terrain à savoir, 0,0 mètre et que l'avant-toit arrière empiète de 0,4 mètre sur le terrain du voisin.

Lettre d'appui :

- Une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur a été signée par le voisin devant notaire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure, en se présentant à cette séance du Conseil municipal.

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 20^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux. (20 septembre 2022).

Guylaine Dancause
Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Guylaine Dancause, secrétaire-trésorière, atteste par les présentes que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil, ce 20 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 septembre 2022.

Guylaine Dancause
Secrétaire